

SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 février 2024**

Date de convocation : vendredi 9 février 2024

Délibération n° CC_2024_8
Nomenclature : 5.3.3

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 52

Votants : 43

Pouvoirs :

M. Eric BIGOT à M. David MUSSEAU, M.
Philippe CREACHCADEC à M. Joël TERRIEN,
Mme Véronique TORCHUT à M. Ammar
BERDAI

Ne prend pas part au vote : 12

OBJET : EPIC Office du Tourisme de Saintes et de
la Saintonge - Désignation des membres au sein
du Comité de Direction - Remplacement d'un
membre sortant

Le 15 février 2024, le Conseil Communautaire de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de l'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Amanda LESPINASSE, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, M. Daniel MANDIN, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, Mme Martine NATUREL, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Sylvie BEGIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, M. Rémy CATROU, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, M. Pierre DIETZ, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Pierre HERVE, M. Michel ROUX, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

Mme Aurore DESCHAMPS, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Mme Florence BETIZEAU, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. François EHLINGER, M. Jean-Philippe MACHON, Mme Céline VIOLLET, M. Patrick PAYET

Secrétaire de séance : Mme Amanda LESPINASSE

RAPPORT

Le rapporteur rappelle que suite à la délibération n°2019-64 du Conseil Communautaire en date du 23 mai 2019, portant modification du statut juridique et des modalités d'organisation et notamment la création de l'EPIC « Office de Tourisme de Saintes et de la Saintonge », le Conseil communautaire désigne les membres du Comité de direction de l'EPIC. Ce dernier se compose d'un collège de 13 conseillers communautaires et d'un collège de 11 membres représentant les acteurs socio-professionnels du territoire.

Les statuts de l'EPIC « Office de Tourisme de Saintes et de la Saintonge » et notamment l'article 2 « Organisation & désignation des membres » prévoient la désignation des membres du Comité de Direction de l'EPIC par le Conseil communautaire de la CDA de Saintes. Ces représentants ont été désignés par le Conseil Communautaire du 30 juillet 2020 et mis à jour le 1^{er} février 2023 ainsi que le 27 septembre 2023.

Un membre du collège des conseillers communautaires de l'EPIC « Office de Tourisme de Saintes et de la Saintonge » a présenté sa démission :

- M. Patrick PAYET - Conseiller Communautaire

Les statuts de l'EPIC « Office de Tourisme de Saintes et de la Saintonge » et notamment l'article 4 prévoient le renouvellement des membres sortants.

Le Comité de Direction de l'EPIC « Office de Tourisme de Saintes et de la Saintonge » par délibération n°2024-1 en date du 15 janvier 2024 propose au Conseil Communautaire une nouvelle candidature pour permettre le renouvellement des membres sortants au sein du collège des conseillers communautaires, il s'agit de :

- Mme Marie-France DREY - Conseillère Communautaire

Les autres membres restent inchangés.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5216-5 I- 1° et L.2121-21,

Vu le Code du Tourisme, et notamment les articles L. 133-1 à L. 133-4, R. 133-3,

Vu les statuts de Saintes - Grandes Rives - l'Agglo annexés à l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2023, et notamment l'article 6, III, 1°), relatif au tourisme,

Vu la délibération n°2019-64 du Conseil Communautaire en date du 23 mai 2019 portant modification du statut juridique et des modalités d'organisation et notamment la création de l'EPIC « Office de Tourisme de Saintes et de la Saintonge »,

Vu la délibération n°2020-143 du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 portant désignation des représentants de la CDA de Saintes au sein de l'EPIC "Office du Tourisme de Saintes et de la Saintonge",

Vu la délibération n°2021-85 du Conseil Communautaire en date du 8 juin 2021 portant désignation d'un représentant de la CDA de Saintes (M. Patrick PAYET) au sein du Collège des conseillers communautaires de l'EPIC "Office du Tourisme de Saintes et de la Saintonge",

Vu la délibération n°2023-3 du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2023 portant sur le renouvellement de trois membres sortants et par conséquent des nouveaux représentants (Mme Claudine Mathé-Brillouet, Mme Marie Fafin, M. Bertrand Gazeau) au sein du collège des acteurs socio-professionnels de l'EPIC "Office du Tourisme de Saintes et de la Saintonge",

Vu la délibération n°2023-163 du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2023 portant sur le renouvellement d'un membre sortant et par conséquent d'un nouveau représentant (M. Philippe Gault) au sein du collège des acteurs socio-professionnels de l'EPIC "Office du Tourisme de Saintes et de la Saintonge",

Vu les statuts de l'EPIC "Office du Tourisme de Saintes et de la Saintonge" et notamment les articles 2 et 4 relatifs à l'organisation et à la désignation des membres et à leur renouvellement,

Considérant la démission d'un membre du collège des conseillers communautaires de l'EPIC "Office du Tourisme de Saintes et de la Saintonge",

Considérant la nécessité de conserver à 24 le nombre de membres actifs de l'EPIC "Office du Tourisme de Saintes et de la Saintonge" soit un collège de 13 Conseillers Communautaires

représentant la CDA de Saintes et un collège de 11 membres représentant les acteurs socio-professionnels du territoire désignés par délibération du Conseil Communautaire de la CDA de Saintes, sur proposition du Président de la structure,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **de valider**, le renouvellement d'un membre sortant désigné ci-dessus.
- **de désigner** Madame Marie-France DREY comme représentante de la CDA au sein du Collège des Conseillers Communautaires du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Saintes et de la Saintonge, les autres représentants demeurant désignés par les délibérations du Conseil Communautaire n°2020-143 du 30 juillet 2020, n°2023-3 du 1^{er} février 2023 et n°2023-163 du 27 septembre 2023 susvisées.
- **de charger** Monsieur le Président de la notification de la présente délibération à l'Office du Tourisme de Saintes et de la Saintonge.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité du scrutin secret l'ensemble de ces propositions par :

- 43 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 12 élus ne prennent pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance


Amanda LESPINASSE

Le Président,

SAINTES GRANDES RIVES
12 bd Guillet Meillet
17100 SAINTES
Bruno DRAPRON
L'AGGLO

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.